### ormules Municipales - no 5614 spécia

#### Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

3e séance, 22e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 22 octobre 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

#### Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent

Monsieur Denis Vien, commissaire

#### Membre du comité exécutif absent :

Madame Catherine Nadeau, commissaire

#### Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale

Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint

Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale

Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et des services du Transport

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

#### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Mot de bienvenue

#### 1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 22 octobre 2019 ouverte à 18 h.

#### 1.3 Vérification de la légalité de la séance

#### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

#### 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

#### 1.4 Adoption de l'ordre du jour

#### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

**D'AJOUTER** le point 2.4 – École Pointe-Lévy – Réfection de l'auditorium – Adjudication de contrat et;

CE-19-20-009

CE-19-20-010

#### Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

#### D'ADOPTER l'ordre du jour modifié suivant :

#### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 septembre 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

#### 2.0 Décisions

- 2.1 Affiliation à la Délégation du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2019-2020
- 2.2 École des Sentiers Agrandissement 2020 Services professionnels Architectes, Ingénieurs Adjudication de contrat
- École du Grand-Voilier (du Saint-Laurent) Agrandissement
  2020 Services professionnels Architectes, Ingénieurs Adjudication de contrat
- 2.4 École Pointe-Lévy Réfection de l'auditorium Adjudication de contrat

#### 3.0 Information

Aucun point

#### 4.0 Questions diverses

4.1 Questions et messages des commissaires

#### 5.0 Levée de la séance

#### ADOPTÉE à l'unanimité

### 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 septembre 2019

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 septembre 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 18 octobre 2019;

#### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 septembre 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

#### ADOPTÉE à l'unanimité

#### 1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

#### 1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

# Formules Municipales - no 5614 spécial

#### Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

#### 2.0 DÉCISIONS

CE-19-20-011 DG 2.1 Affiliation à la Délégation du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2019-2020

**ATTENDU** l'importance qu'occupe le sport étudiant dans l'ensemble des activités éducatives de la Commission scolaire des Navigateurs;

**ATTENDU** le taux élevé de participation de nos élèves aux rencontres sportives régionales et la qualité de cette participation;

**ATTENDU** le bien-fondé de l'affiliation à la Délégation du RSEQ-Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) et les avantages que la commission scolaire en retire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

**QUE,** pour l'année 2019-2020, la Commission scolaire des Navigateurs paie son adhésion en fonction de sa clientèle officielle en date du 30 septembre 2019, pour un montant de 5 709,08 \$, à la Délégation du RSEQ Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA).

#### ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 École des Sentiers – Agrandissement 2020 – Services professionnels – Architectes, Ingénieurs – Adjudication de contrat

**ATTENDU** que le dirigeant de l'organisme a constitué un comité de sélection pour le choix des firmes de professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux relatifs à l'agrandissement 2020 de l'École des Sentiers;

**ATTENDU** l'appel de candidatures de services professionnels AO190919-07;

**ATTENDU** les offres reçues le 10 octobre 2019, tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection, découlant des notes attribuées à chacune des firmes et du classement en résultant, de retenir les firmes suivantes, à savoir :

- Onico inc., en architecture ;
- SNC-Lavalin inc., en mécanique et électricité ;
- WSP Canada inc., en structure et aménagement extérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate les firmes :

- Onico inc., en architecture;
- SNC-Lavalin inc., en mécanique et électricité ;
- WSP Canada inc., en structure et aménagement extérieur

pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux d'agrandissement à l'École des Sentiers, ces firmes ayant obtenu le meilleur classement suite à l'analyse effectuée par le comité de sélection mandaté à cet effet tel qu'il appert aux documents soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

CE-19-20-012 SRM

# Formules Municipales - no 5614 spécial

#### Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

#### ADOPTÉE à l'unanimité

#### CE-19-20-013 SRM

### 2.3 École du Grand-Voilier (du Saint-Laurent) – Agrandissement 2020 – Services professionnels – Architectes, Ingénieurs – Adjudication de contrat

**ATTENDU** que le dirigeant de l'organisme a constitué un comité de sélection pour le choix des firmes de professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux relatifs à l'agrandissement 2020 de l'École du Grand-Voilier (du Saint-Laurent);

**ATTENDU** l'appel de candidatures de services professionnels AO190919-08;

ATTENDU les offres reçues le 11 octobre 2019, tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, découlant des notes attribuées à chacune des firmes et du classement en résultant, de retenir les firmes suivantes, à savoir :

- Brigad architecture et design inc., en architecture ;
- Pluritec Ltée, en mécanique et électricité ;
- SNC Lavalin inc., en structure et aménagement extérieur ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate les firmes :

- Brigad architecture et design inc., en architecture ;
- Pluritec Ltée, en mécanique et électricité ;
- SNC Lavalin inc., en structure et aménagement extérieur ;

pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux d'agrandissement à l'École du Grand-Voilier (du Saint-Laurent), ces firmes ayant obtenu le meilleur classement suite à l'analyse effectuée par le comité de sélection mandaté à cet effet tel qu'il appert aux documents soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

#### ADOPTÉE à l'unanimité

#### CE-19-20-014 SRM

### 2.4 École Pointe-Lévy – Réfection de l'auditorium – Adjudication de contrat

**ATTENDU** l'appel d'offres public #AO190926-11 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection de l'auditorium à l'École Pointe-Lévy;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le lundi 21 octobre 2019 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Ncube architecture conseil inc.;

## Formules Municipales - no 5614 spécial

#### Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

#### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction Couture & Tanguay inc., de Lévis, le contrat pour la réfection de l'auditorium, à l'École Pointe-Lévy, pour la somme de 785 672 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

#### ADOPTÉE à l'unanimité

#### 3.0 INFORMATION

Aucun point.

#### 4.0 QUESTIONS DIVERSES

#### 4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CE-19-20-015

#### 5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers

fírôme Demers

Président

Sandra Cauchon Secrétaire générale